

[Sans titre]

Jean-François Draperi and André Chomel

Number 282, November 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023393ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023393ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Draperi, J.-F. & Chomel, A. (2001). [Sans titre]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (282), 4–4. <https://doi.org/10.7202/1023393ar>

Renonçant il y a quelques années à ses nombreuses activités relatives à la coopération et l'économie sociale, Claude Vienney avait confirmé son attachement à la *Recma*, en continuant de participer activement aux réunions de la rédaction, puis, lorsque sa santé lui interdit d'y venir, en lui communiquant par courrier ses remarques et avis. Sa dernière lettre adressée à la rédaction et au comité d'orientation apparaît aujourd'hui comme un testament, concluant nos débats permanents sur l'orientation de cette revue dont il était un pilier. Ce texte se concluait par un au revoir qui n'aura donc pas été.

J.-F. D. et A. C. ●

Claude Vienney

Jean-François Draperi
Alain Magnier

Savigny, le 26 mai 2001

Chers amis,

Un traitement assez strict m'empêchera vraisemblablement de participer à des réunions dans les mois qui viennent, ce qui en tout état de cause réduira ma participation déjà bien ténue à vos travaux. Je consigne donc par écrit quelques remarques qui paraissent concerner tout autant le « comité d'orientation » que le « comité de rédaction » de la revue, bien que leurs compétences soient différentes.

Ma conviction est que la *Recma* est et doit rester une revue d'études des organisations de l'économie sociale. Négativement, cela veut dire qu'elle doit résister à la tentation de devenir une sorte de magazine d'analyse de l'évolution des rapports entre économie et société, ce pour quoi elle n'a aucune compétence particulière.

Positivement, que son « axe stratégique » est la défense et l'illustration de l'efficacité spécifique des organisations fondées sur le *double rapport d'association et d'activité* et le système de règles qui caractérisent à titre principal les organisations coopératives et mutualistes et complémentaiement certaines associations ou organismes relevant de la même structure.

Il va de soi que ces études doivent avoir autant qu'il est possible un caractère scientifique ; mais cela n'exclut naturellement pas un large éventail d'analyses menées par des théoriciens soucieux d'observations pour valider leurs hypothèses, ou des praticiens attentifs à substituer des analyses fondées sur le long terme à la quête sans cesse renouvelée de « thèmes porteurs ». Je ne trouve d'ailleurs pas de meilleur exemple de cette confluence féconde que la réunion, dans le dernier numéro, de l'étude de Garabé-Bastide-Fas sur l'identité de l'économie sociale et de celle de Jacques Moreau sur l'évolution du Crédit coopératif ! C'est bien dans cette voie qu'il faut poursuivre, même s'il est difficile de trouver à tout coup des auteurs de cette qualité.

J'ajouterai simplement qu'il me semble qu'il faut particulièrement aujourd'hui assurer le caractère *positif* de ce champ de compétence : chercher, décrire, expliquer *quels acteurs* peuvent prendre en charge *quelles activités* en utilisant cette forme et ces règles. Ceci au lieu de chanter un hymne à la solidarité (qui fort heureusement caractérise bien d'autres organisations) ou feindre de croire que c'est le « libéralisme » qui mine l'originalité de ces organisations (en oubliant que la « liberté de s'associer pour entreprendre » a été historiquement leur première conquête).

C'est difficile, mais il faut inlassablement : chercher des jeunes chercheurs intéressés par ce champ d'études ; chercher des praticiens assez intelligents pour analyser leurs expériences ; ceci sans hésiter à remplacer les anciens. Avec mes amitiés, et l'espoir de revenir un jour appuyer ce « point de vue » de vive voix.

Claude Vienney